



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ : DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

2025/2026

Direction: M. Emeric JEANSEN

Diplôme d'université (DU) - Droit

DIPLÔME DÉLIVRÉ:
Diplôme d'Université

DURÉE DES ÉTUDES:
1 an (à partir de début octobre)

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT:
Formation continue

► PRÉSENTATION

Le risque psychosocial est une notion apparue depuis une vingtaine d'année, avec une institutionnalisation effective depuis dix ans (dix ans que le DU existe et en suit l'évolution).

Les risques psychosociaux constituent toujours un des grands enjeux nationaux de santé au travail tant en raison du coût humain que du risque juridique (procès France Télécom) ou du coût économique.

Ces troubles concernent toutes les entreprises mais aussi l'Administration et les collectivités territoriales. Le contexte de crise économique, de réformes et de réorganisations permanentes participe à ce mal être au travail dont les aspects et les conséquences sont variables selon les individus et les organisations.

Face à ces risques professionnels ayant une dimension psychologique, la réponse longtemps envisagée s'est limitée à une approche individuelle (favoriser une meilleure gestion du stress par les professionnels concernés). Or, celle-ci est insuffisante. Une approche pluridisciplinaire tant organisationnelle que collective doit la compléter afin de développer une démarche de prévention.

Forcée par la loi, les organisations se sont appropriées la notion de manière très variables. On voit se développer, chez certaines, des politiques de qualité de vie au travail. Au-delà du changement de sémantique comment comprendre la distinction (l'opposition, la complémentarité) entre les deux notions ?

Le DU dans sa nouvelle mouture vise à prendre en compte cette évolution du contexte afin d'éclairer les acteurs, nombreux et de profils variés, qui participent de la prise en compte de ces questions dans l'entreprise et les administrations.

► OBJECTIFS

- comprendre le phénomène des risques psycho-sociaux et leur complexité
- comprendre le lien entre RPS et QVT
- connaître la réglementation applicable

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

- impliquer les acteurs clés pour une prévention et une animation efficace
- identifier les responsabilités encourues
- identifier les facteurs de risque psycho-social au sein de son établissement ou de son unité
- développer une méthodologie d'intervention adaptée aux risques psycho-sociaux
- développer une approche collective des risques psycho-sociaux pour les prévenir
- développer une politique de Qualité de Vie au Travail au sein de son entreprise

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:
Bac +3

► PROFIL RECOMMANDÉ

La formation est ouverte à des cadres impliqués dans la prévention des risques psycho-sociaux pouvant justifier d'un niveau BAC +3 ou d'une expérience professionnelle au sein de l'entreprise jugée suffisante (VAE)

Public visé :

- Directeurs des Ressources Humaines
- Directeurs de petites structures
- Membres de CHSCT
- Représentants du personnel
- Médecins du travail
- Psychologues
- Ergonomes
- Responsables hygiène et sécurité
- Responsables qualité
- Managers
- Inspecteurs du travail
- Contrôleurs CRAM

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► ORGANISATION DES ÉTUDES

Ce diplôme 123,5 heures sur un an, se fera par modules, répartis en 4 modules thématiques.

Le diplôme sera délivré aux candidats ayant suivi les 4 modules.

Afin de permettre une bonne dynamique de groupe et un échange entre les intervenants et les participants, le nombre de participants par session sera limité à 20 personnes.

► PROGRAMME

Sous réserve de l'avis définitif des instances universitaires.

MODULE 1 : Présentation des RPS et de la QVT, deux notions complexes et complémentaires - 2 jours (15 H)

Les RPS et la QVT sont des notions complexes qui ont émergé dans une période récente même si elle trouve leur origine dans des dispositifs antérieurs. Ce module vise à donner un socle de compréhension et de définition de ces notions.

- Définitions
- Origines
- Facteurs des risques psycho-sociaux (stress, suicides, conduites addictives... violences, harcèlements)
- Enjeux de la prévention des risques psycho-sociaux (pour l'entreprise, les individus, le travail)
- Rapport entre RPS et QVT

Intitulé des enseignements

- Introduction à la formation. Objectifs et contenu du diplôme
- Introduction à la santé au travail
- RPS, QVT : Définitions, origines, rapports

MODULE 2 : Intervenir sur les RPS et la QVT : des approches disciplinaires complémentaires - 7 jours (49h)

Les RPS et la QVT sont des notions qui mobilisent une compréhension tant des processus sociaux, organisationnels, institutionnels que relationnels et psychiques. Plusieurs disciplines, complémentaires, aident à en comprendre les mécanismes, proposent des méthodologies singulières d'intervention. Ce module explore ce panorama afin que les étudiants puissent y construire leur mode d'action.

Les approches abordées seront les suivantes :

- Sociologique,
- Psychosociologique,
- Clinique de l'activité,
- Psychodynamique du travail.

Intitulé des enseignements :

- Clinique de l'activité

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

- Mondes sociaux et identités au travail, les approches sociologiques
- L'Intervention psychosociologique dans le cadre des RPS
- Psychodynamique du travail
- Analyse de pratiques
- Présentation des exposés - travaux de groupes

MODULE 3 : Encadrement juridique des RPS et de la QVT - 4 jours (28h)

Face aux risques psychosociaux dans l'entreprise, l'employeur et les managers s'exposent à des risques juridiques importants et souvent sous-estimés.

Ce module doit permettre aux intéressés de mieux appréhender leurs obligations et leurs responsabilités, notamment au moyen d'études de cas relatives aux grandes catégories de risques psychosociaux. L'objectif est aussi d'appréhender la mise en place d'un accord qualité de vie au travail.

Ce module recouvre un enseignement en cours magistraux accompagnés d'études de cas qui ne font pas l'objet d'une notation. L'objectif est de permettre aux étudiants d'appréhender de manière pratique les situations et de trouver les meilleures voies pour les résoudre.

Les différents thèmes abordés sont :

- Les textes juridiques et la jurisprudence relatifs aux risques psychosociaux
- Les obligations de l'employeur et l'incidence de la délégation
- Qualification d'accident du travail ou maladie professionnelle
- Faute inexcusable de l'employeur
- La prévention des risques professionnels et le Document Unique
- Les différents types de responsabilités
- Les responsables
- Droits et obligations des travailleurs (droit de retrait, droit d'alerte)
- Rôle du CSE
- Accompagnement de la victime de RPS
- Négociation d'un accord de QVT

Intitulé des enseignements :

- Obligation de prévention des RPS : actes et acteurs de l'évaluation
- Accompagnement de la victime de RPS
- Négociation d'un accord QVT
- Responsabilité des auteurs de RPS
- Obligation de traitement des RPS : accompagnement et réévaluation
- Préparation à l'examen

MODULE 4 : RPS et QVT : témoignages et points de vue des différents acteurs - 4 jours (31,5h)

Les RPS et la QVT impliquent de nombreux acteurs au sein des entreprises et des administrations tels que les fonctions RH, les représentants du personnel, les managers mais également des acteurs extérieurs à ces entités comme les cabinets d'expertise, les avocats ou les psychologues spécialisés sur la souffrance au travail. Ces acteurs s'opposent et coopèrent autour des enjeux liés à cette notion. Ce module leur donne la parole, une parole problématisée et située.

Témoignage de :

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

- Psychologue spécialisée dans les consultations sur le travail
- Cabinet d'expertise en condition de travail
- Cabinet d'avocat
- Représentant du personnel,
- Fonction RH

Intitulé des enseignements :

- La place du CSE
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Une démarche de prévention, l'approche de l'ANACT
- Risques psychosociaux : aboutissement judiciaire d'un harcèlement
- Souffrance et travail
- Bilan de la formation

► CONTACT

[Julie BOSSUAT](#)

Tél. : + 33 (0)1 53 63 86 22

Courriel : julie.bossuat@u-paris2.fr

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://cfp.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/diplome-duniversite-risques-psycho-sociaux-qualite-vie-au-travail>

► OUVERTURE DES CANDIDATURES

du 1er avril 2025 au 31 mai 2025

► CONTACT

[Julie BOSSUAT](#)

Tél. : + 33 (0)1 53 63 86 22

Courriel : julie.bossuat@u-paris2.fr

► COÛT DE LA FORMATION

3 500 € + les droits d'inscription à l'université

Cette formation n'est pas éligible au CPF
[d'autres financements existent](#)

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr
Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université